

COMPTRE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 14 DECEMBRE 2017

Secrétaire : M Joël GUINAND

Nombre de conseillers présents : 13

1°) CME : Approbation du règlement intérieur

Madame Christiane Véricel donne lecture du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal d'Enfants, élaboré par la commission. Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité ce règlement intérieur. Le CME a été élu le 24 novembre 2017 pour une durée de 2 ans. Les 8 candidats qui se sont présentés ont été élus. La première réunion a eu lieu le 1^{er} décembre.

2°) Approbation de la convention de partenariat entre la CCMDL et la commune « Réseau des bibliothèques »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'un contrat territoire lecture signé par la CCMDL, des financements leurs ont été accordées pour permettre la mise en place d'un logiciel commun pour le réseau de lecture publique de la CCMDL ainsi que le recrutement d'un coordinateur pour l'accompagnement des bibliothécaires à la mise en place du logiciel. Un coordinateur a donc été recruté par la CCMDL et le logiciel DECALOG est en service pour l'ensemble des bibliothèques du réseau. M. le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre la CCMDL et la commune de Coise. Le cout pour la collectivité s'élève à 1400€ pour 3 ans. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3°) Dossier Amende de police

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 15 juin 2017, sollicitant une subvention pour l'aménagement de trottoirs afin de sécuriser l'accès des piétons au village et à la zone de loisirs ainsi que la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales, relié à un bassin d'orage, dans le cadre de la répartition de la dotation relative au produit des amendes de police. Il informe l'assemblée qu'une subvention de 9 572€ a été accordée à la commune et qu'il convient d'engager cette opération. Le conseil municipal accepte la subvention à l'unanimité.

4°) Approbation adhésion à 3 Syndicats de rivières et de leurs statuts dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

M. le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'adhésion au 1^{er} janvier 2018 aux Syndicats de rivières suivants :

- Syndicat de Mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin du Garon (SMAGGA)
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC)
- Syndicat intercommunal du gier rhodanien (SIGR)

En effet, les lois MAPTAM et NOTRe ont créé une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) affectée aux communes et transférée automatiquement aux EPCI à fiscalité propre. Cette compétence étant déjà exercée par les dits syndicats, ainsi que des compétences complémentaires telles que les missions d'amélioration de la qualité de l'eau, la mise en œuvre d'une gestion quantitative adaptée de la ressource en eau, la surveillance des milieux aquatiques ou l'éducation à l'environnement, la CCMDL a décidé de confier à ce syndicat par subdélégation ces compétences. Les communes de St Martin en Haut, de Montromant et de Ste Catherine qui doit rejoindre notre communauté de communes au 1^{er} janvier 2018 adhéraient en direct à ces syndicats. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour autoriser le transfert de la compétence à la CCMDL et l'adhésion de cette dernière à ces trois nouveaux syndicats. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5°) Approbation avenant n°1 aux marchés signés pour les travaux de rénovation du complexe sportif

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux de rénovation du complexe sportif ont donné lieu à des travaux en plus-value sur le lot n°1 : Terrassement-VRD. Ces travaux étaient prévus initialement sur la 2^{nde} phase des travaux.

		Avenant H.T.	Nouveau coût H.T
Lot n° 1 : Terrassement VRD	Ent. RIVOLLIER TP	+ 6 567.00 €	51 660.75 €

Le conseil a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer cet avenant.

M. le Maire précise également que le 1^{er} niveau sera terminé avant les congés de Noël. La pose de la charpente est prévue pour mi-janvier, puis la pose des panneaux photovoltaïques devrait suivre la semaine suivante. L'ancienne buvette a été démolie, les fenêtres et portes seront posées début janvier. La puissance des panneaux photovoltaïques sera de 9 Kwc, les panneaux seront posés sur la toiture des vestiaires.

De plus, la logette EDF sera déplacée derrière l'extension afin qu'il n'y ait plus de câble sous le bâtiment. Enedis doit confirmer qu'il n'y aura pas de surcôt pour la commune.

6°) Location appartement communal

Depuis le départ de Manon Bonnier et son compagnon au mois d'avril 2017, la commune a réalisé quelques travaux de rénovation dans l'appartement communal T3, situé au 2^{ème} étage. M le Maire fait part au Conseil Municipal que cet appartement sera occupé, à compter du 1^{er} janvier 2018, par Madame JACOUD Anne et Monsieur POYET Lionnel. Le loyer mensuel de l'appartement reste à 400.32 € par mois. Le conseil autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour ce logement.

7°) Permis de construire pour les travaux de la MAM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire concernant les travaux d'aménagement d'une maison d'assistante maternelle sera déposé par Monsieur CORNU-NEEL, architecte, le 15 décembre 2017.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les pièces relatives à ce permis. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer les pièces concernant les travaux d'aménagement de la MAM dès son dépôt en mairie.

8°) PCAET

Joël GUINAND présente le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ce nouveau plan est la suite du PCET débuté en 2012. Il inclut maintenant la notion AIR(étude de la qualité de l'air). Le but de ses études étant d'amener à l'horizon 2050 notre territoire vers l'objectif TEPOS(territoire à énergie positive), c'est-à-dire de produire autant d'énergie qu'il en consomme. Les études seront menées en interne par Jean-Baptiste MOUETTE qui sera basé au Parc Eco Habitat. Nous devons, parallèlement, passer par des bureaux d'études dans certains domaines qui demandent plus d'ingénierie. Le coût de ce programme est évalué à 80 000 € sur 2 ans (2018-2020), il sera porté par la CCMDL qui pourra prétendre à différentes aides et subventions.

Monsieur le Maire a invité chaque conseiller à faire le point sur le mi-mandat effectué. Chacun a donc pu s'exprimer librement et faire le bilan. Après un tour de table il est essentiellement ressortit la bonne ambiance du conseil, l'esprit d'équipe ainsi qu'un travail prenant mais enrichissant pour tous.

7°) Dates fixées :

- ✓ 20 décembre : réunion adressage
- ✓ 27 décembre : bilan de la salle associative
- ✓ 8 janvier 2018 : Réunion Maire-adjoints
- ✓ 18 janvier 2018: conseil municipal

- ✓ 11 janvier 2018: distribution des sacs poubelles, Simone Berne, Sylvie Pluvy et Chantal Guyot tiendront la permanence.
- ✓ 13 janvier 2018 : distribution des sacs poubelles, Eliane Murigneux, Christiane Véricel, Thierry Fayolle et Joël Guinand tiendront la permanence.

Vu le 21 décembre 2017,
Le Maire,



